

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne  
de l'abbé Alphonse Angot**

**Baglion** (de) - Tome I

**Baglion** (de). Une famille qui, après avoir donné des souverains à Pérouse, vient se réfugier dans un coin retiré du Bas-Maine, qui francise son nom jusqu'à lui donner une forme roturière très commune dans le pays, qui, après un retour de la fortune, adopte comme nom patronymique celui d'une famille alliée, se voit deux cents ans plus tard contester injustement ses titres, et, après cause gagnée en justice, reprend son premier nom italien, cela ressemble à un roman et c'est l'histoire véridique de la noble famille de Baglion, implantée aux environs de Mayenne dans les premières années du XV<sup>e</sup> s. Elle est originaire de Pérouse et ses membres, ardents Gibelins, prirent part à tous les combats, à toutes les négociations qui marquèrent ces luttes séculaires et impitoyables. Quand le duc d'Anjou, comte du Maine, perdit le royaume de Naples, Michel Baglioni, qui avait pris son parti, le suivit en France et en reçut un établissement dans sa baronnie de Mayenne. Dès l'an 1412, « Messire Michel Baglion, dit Baglin, chevalier, seigneur de la Dufferie, écuyer ordinaire de Mgr le duc d'Anjou, icelluy Baglin, issu des Baglions, seigneurs de Pérouze, et demoiselle Ysabeau de Surcolmont, son espouze, » donnent partage à Perrine de Surcolmont, sœur puînée, dans la succession de Joachim de Surcolmont, écuyer, et de Marie de la Dufferie. En 1439, Jean Baglin, mari de Françoise de la Croix, demeurant paroisse d'Oisseau, « fils et principal héritier de deffunct Michel Baglin de Pérouze, chevalier, et de damoiselle Ysabeau, » donne à ses frères, Henri et Michel, la Menursière et le domaine de Vaugaron en Commer. Son fils, nommé lui aussi Jean Baguelin, partage, en 1485, Philippe, son frère, de la terre et seigneurie de Fléchigné, en Courcité, où ses descendants subsistent jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> s. En 1536, Ambroise Baguelin, mari de Marguerite de Cotteblanche, fils aîné de Jean B. et de D<sup>lle</sup> Anne Cherel, dame de la Forêt de Courcité, laisse 20 lt de rente à Jacques, son frère, pour sa part dans la succession maternelle. C'est son fils, Guy Baguelin, qui commence à prendre le nom de la Dufferie. Depuis, la fortune de la famille se relève comme l'indiquent les alliances avec les Le Cornu, les Fontenailles, les Boisbéranger, etc. Alliés aux Cotteblanche, ils devaient être ligueurs. Il en coûta en effet 1 200 lt à Guy II de la Dufferie qui avait été fait prisonnier dans leurs rangs. En 1644, René de la Dufferie vendit les terres de Possé et de Marçon, en Anjou, au maréchal de Brézé, afin d'acheter le domaine de la Vezouzière, en Bouère. Ce fut l'occasion d'une mauvaise querelle que fit au nouveau venu un voisin jaloux. Le 8 janvier 1661, René-Marc du Boisjordan obtint au présidial de Château-Gontier un jugement qui obligeait le seigneur de la Vezouzière à prendre le nom de Baguelin. Celui-ci en appela d'abord à la science officielle de d'Hozier auquel il communiqua ses titres parfaitement authentiques, et qui rédigea une généalogie bien appuyée depuis Michel Baglion, avec l'énumération des états de service de ses descendants. M. de la Dufferie porta ensuite sa cause devant le Parlement qui, dans un jugement très explicite du 15 mai 1664, rappela tous les honneurs de la famille et reconnut au requérant le droit de porter « les noms et armes de la Dufferie qui sont de *sable au chevron d'or et un trèfle de même en pointe*, et celles de Baguelin, *d'azur au lyon passant d'or, la patte dextre appuyée sur un tronc aussi d'or et trois fleurs de lis rangées en chef* ». Le 6 août 1667 et le 8 juin 1668, René de la Dufferie, seigneur dudit lieu, paroissien de Bouère, et François de la D., son frère, sieur de la Motte-Husson, paroisse de Martigné, justifièrent devant Voisin de la Noiraye « la possession du titre de noblesse depuis l'an 1499, commençant en la personne d'Ambroise Baguelin, écuyer, seigneur de la Dufferie, leur trisaïeul. » Ce qu'ils ajoutaient, que la terre de la Dufferie avait été donnée à Ambroise B. par Catherine de la Dufferie par testament du 13 mars 1502, est difficile à concilier avec ce que nous avons vu plus haut, à savoir que les Baglion possédaient la Dufferie dès 1413. La clause testamentaire de la D<sup>lle</sup> de la Dufferie peut avoir été

motivée par d'autres libéralités. Ce ne fut qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> s. que la famille reprit le nom primitif sous la forme italienne un peu adoucie Baglion. Plusieurs religieuses du Buron, des Baglion de la Dufferie, se distinguèrent par les plus belles vertus. Devise de la famille : *Omne solum forti natria est.*

Titres de la famille au château de la Motte-Husson. — D'Hozier, *Généalogie des Baglion de la Dufferie*, Paris, Cramoisy, 1662. — Le Paige, *Dict.*, II, 289, 291, et un grand tableau généalogique en placard rédigé en 1748 par R. Le Paige, ci-devant chanoine du Mans, à Poitiers, chez M. de Baglion. — *Notice sur la famille de Baglion*, Tours, 1879. — *Insin. eccl.*, Courcité, chapelle des Mezerettes. — Étude de Grez-en-Bouère. — V. surtout les art. : *Cissé, la Dufferie, Fercé, Fléchigné, la Guiterie, la Motte-Husson, la Vezouzière.*